

**2iS Building Solution**  
SASU au capital de 250.0 euros  
Siège social : 149 AVENUE DU MAINE, 75014 PARIS  
991738766 R.C.S. PARIS

---

**PROCES-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**

En date du 01 février 2026

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

---

Monsieur Ismaël ISSORAT, né le 03/05/1985 aux Aymes, de nationalité française, demeurant 7 Lotissement les oiseaux du paradis 97170 Petit Bourg,

Agissant en qualité d'associé unique et de Président de la société **2iS Building Solution**, SASU au capital de 250.0 euros, dont le siège social est situé 149 AVENUE DU MAINE, 75014 PARIS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 991738766 (ci-après la " Société "),

A pris les décisions suivantes :

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Modification de l'objet social de la société (article 3 des statuts) ;
2. Mise à jour corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

---

**PREMIÈRE DÉCISION**  
**Modification de l'objet social**

L'associé unique rappelle que l'article 3 des statuts relatifs à l'objet social est actuellement rédigé comme suit :

« **La société a pour objet :**

**Activités principales**

- La conception, la réalisation, l'édition, le développement, la mise à jour et la

*gestion de logiciels, d'application, et de tous systèmes digitaux à destination de professionnels et/ou de particuliers ;*

*- L'assistance opérationnelle et la maintenance de systèmes informatiques et/ou de réseaux auprès de professionnels et/ou des particuliers ;*

*- La réalisation d'analyses et de conseils concernant des applications web ou mobiles, des systèmes informatiques, des logiciels, et tout autres systèmes digitaux ;*

**Activités de gestion locative**

*- Gestion locative : administration, gestion et exploitation de biens immobiliers meublés ou non meublés pour le compte de tiers ;*

*- Service de conciergerie : accueil des locataires, remise des clés, état des lieux, suivi des contrats de location ;*

*- Maintenance et entretien : coordination des travaux d'entretien et réparation des biens gérés ;*

*- Gestion administrative : encaissement des loyers, charges et dépôts de garantie, établissement des quittances, suivi des impayés ;*

**Activités connexes**

*- Formation : organisation de formations dans les domaines d'activités de la société ;*

*- Commerce : achat et vente de matériels, logiciels et équipements informatiques*

*- Intermédiation : mise en relation entre propriétaires et locataires ;*

*Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement »*

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts afin d'étendre l'objet social de la société aux activités de location et de sous-location immobilière.

En conséquence, l'article 3 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

**« La société a pour objet :**

**Activités principales**

- La conception, la réalisation, l'édition, le développement, la mise à jour et la gestion de logiciels, d'application, et de tous systèmes digitaux à destination de professionnels et/ou de particuliers ;

- L'assistance opérationnelle et la maintenance de systèmes informatiques et/ou de réseaux auprès de professionnels et/ou des particuliers ;

- La réalisation d'analyses et de conseils concernant des applications web ou mobiles, des systèmes informatiques, des logiciels, et tout autres systèmes digitaux ;

**Activités de gestion locative, de location et de sous-location**

- **Gestion locative : administration, gestion et exploitation de biens immobiliers meublés ou non meublés pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ;**

- **La prise à bail de tous bien immobiliers, la location et sous-location de tous locaux, meublés ou non-meublés, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou mixte, de courte ou longue durée ;**

- Service de conciergerie : accueil des locataires, remise des clés, état des lieux, suivi des contrats de location ;

- Maintenance et entretien : coordination des travaux d'entretien et réparation des biens gérés ;

- Gestion administrative : encaissement des loyers, charges et dépôts de garantie, établissement des quittances, suivi des impayés ;

- **Gestion des relations avec les propriétaires bailleurs dans le cadre des baux principaux ;**

**Activités connexes**

- Formation : organisation de formations dans les domaines d'activités de la société ;

- Commerce : achat et vente de matériels, logiciels et équipements informatiques

- Intermédiation : mise en relation entre propriétaires et locataires ;

***Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement »***

**Récapitulatif des modifications apportées :**

1. **Intitulé de la section** : « Activités de gestion locative » devient « Activités de gestion locative et de sous-location » ;
2. **Gestion locative** : ajout de la mention « pour le compte de la société ou » (en plus de « pour le compte de tiers »), permettant à la société de gérer ses propres baux ;
3. **Location et sous-location** : ajout d'un nouvel alinéa relatif à la prise à bail et à la location et sous-location de locaux meublés ou non, tous usages, courte ou longue durée ;
4. **Relations bailleurs** : ajout d'un alinéa sur la gestion des relations avec les propriétaires bailleurs dans le cadre des baux principaux ;
5. **Clause générale** : ajout du terme « civiles » aux opérations visées par la clause balai, pour couvrir les opérations de nature civile liées à l'immobilier.

**Cette décision est adoptée.**

---

**DEUXIÈME DÉCISION**

**Mise à jour corrélative des statuts**

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour y substituer la nouvelle rédaction adoptée ci-dessus.

Les statuts mis à jour seront signés et paraphés par le Président ce jour.

**Cette décision est adoptée.**

---

## **TROISIÈME DÉCISION**

### **Pouvoirs pour les formalités**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité requises par la loi, et notamment :

- La publication d'un avis de modification dans un journal d'annonces légales habilité dans le département de Paris;
- Le dépôt du dossier de modification auprès du Guichet Unique de l'INPI ([formalites.entreprises.gouv.fr](http://formalites.entreprises.gouv.fr)) comprenant le présent procès-verbal, les statuts mis à jour et l'attestation de parution ;
- Et généralement, faire le nécessaire.

**Cette décision est adoptée.**

---

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique après lecture.

Fait à Petit Bourg, le 01/02/2026,

**L'associé unique et Président,**  
Monsieur Ismaël ISSORAT